



Roland HUBERT  
Cosecrétaire général

à

Monsieur Xavier DARCOS  
Ministre de l'Éducation nationale  
110, rue de Grenelle  
75700 PARIS

SC/TB137

Paris, le 2 juillet 2008

Monsieur le ministre,

Un projet d'arrêté fixant l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts a été soumis aux commissions spécialisées des écoles, des collèges et des lycées, mercredi 25 juin 2008. Les contenus de ce qui prend la forme d'un véritable programme, engageant tous les niveaux de l'école primaire jusqu'aux trois voies du lycée, et toutes les disciplines, n'ont été communiqués aux membres du Conseil supérieur de l'Éducation que deux jours avant les commissions, lundi 23 juin 2008.

Il n'y a eu aucune consultation préalable au sujet de cet enseignement, pourtant présenté comme une innovation importante. Si ce texte était adopté en l'état, certaines disciplines verraient ainsi leur sens et leurs contenus profondément modifiés. De telles transformations ne peuvent être imposées sans prendre le temps du débat avec la profession.

Au collège, cet enseignement représenterait « un quart du programme d'histoire et la moitié des programmes d'éducation musicale et d'arts plastiques ». Ces découpages n'ont aucun sens du point de vue de la cohérence de ces enseignements, qui, s'ils abordent évidemment les œuvres artistiques le font de manière étroitement imbriquée à leurs contenus disciplinaires et non en découpant artificiellement les programmes.

Le SNES a d'ailleurs lancé une pétition à ce sujet qui a recueilli plus de 5 000 signatures. Nous vous la faisons parvenir sous forme papier.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir retirer de l'ordre du jour du CSE du 3 juillet l'examen de ce projet de texte. Neuf organisations l'ont également demandé lors des commissions spécialisées du 25 juin.

Il serait dommage que l'évolution des pratiques pluridisciplinaires et une meilleure prise en compte de l'histoire des arts dans les différentes disciplines ne puissent avoir lieu à cause d'un texte non débattu et qui n'a fait l'objet d'aucune consultation de la profession.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, nos salutations respectueuses.

Roland HUBERT